Avis de convocation / avis de réunion

SCPI SOFIPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable faisant offre publique de placement
Siège social : 303, square des Champs Elysées 91026 Evry Courcouronnes Cedex
351 552 609 R.C.S. Evry

SECOND AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCPI SOFIPIERRE réunie sur première convocation le mercredi 26 mai 2021 n'ayant pu délibérer faute de réunir le quorum requis, **une seconde Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le mardi 29 juin 2021 à 15 heures** au siege social : 303, Square des Champs Elysées – 91026 EVRY COURCOURONNES afin de délibérer sur le même ordre du jour et les mêmes resolutions dont le texte est paru dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 30 avril 2021, savoir :

- Relèvement du capital plafond, modification de l'article 6 « Capital social » des statuts
- Précisions sur le principe du retrait des parts, modification de l'article 8 « Retrait des associés » des statuts
- Précisions sur la période de compensation de trois mois, modification de l'article 8 « Retrait des associés » des statuts
- Précisions sur les conditions réglementaires de retrait des parts dans le cadre du Fonds de remboursement, modification de l'article 8 « Retrait des associés » des statuts
- Possibilité de suspendre la variabilité du capital social, modification de l'article 8 « Retrait des associés » des statuts
- Fonctionnement du marché secondaire en cas de suspension de la variabilité du capital, modification de l'article 14 « Cession des parts » des statuts
- Maintien du niveau par part du report à nouveau existant, modification de l'article 9.4 « Prime d'émission » des statuts
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Dans le contexte d'épidémie de la Covid-19, de l'état d'urgence sanitaire, et en application de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales de droit privé et du décret n°2020-418 du 10 Avril 2020 modifiés notamment par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021, la Société de gestion a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale au siège social de la Société, au 303 Square des Champs Elysées à Evry - Courcouronnes (91026), **hors la présence physique des associés, c'est-à-dire à huis-clos.**

Conformément à l'Article R.214-141 du Code Monétaire et Financier, le formulaire de vote vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. En consequence, la Société de Gestion conserve les bulletins de vote des associés qui se sont exprimés lors de la première convocation. Les associés qui ne se sont pas exprimés lors de cette première convocation sont invites à bien vouloir retourner, le bulletin de vote qu'ils ont reçu avec la première convocation.

La Société de Gestion
SOFIDY S.A.S